La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus et les neuf premiers vendredis du mois

Publié le 1 juillet 2014
3 minutes

L'Église célèbre la solennité du Sacré-Cœur de Jésus le vendredi suivant la fête du Corps et du Sang du Christ (Fête-Dieu). En plus de la célébration liturgique, plusieurs autres dévotions ont pour objet le Cœur du Christ. La dévotion au Cœur de notre Sauveur est l'une des plus répandues dans l'Église catholique aujourd'hui.

La « grande promesse » des neuf premiers vendredis du mois

La pratique de la dévotion des neuf premiers vendredis du mois tient son origine de la « grande promesse » de Jésus à **sainte Marguerite Marie Alacoque** :

> *« Je te promets dans l'excessive miséricorde de mon Cœur, que son amour tout-puissant accordera à tous ceux qui communieront les premiers vendredis du mois, neuf mois consécutifs, la grâce de la pénitence finale, ne mourant point dans ma disgrâce, ni sans recevoir les sacrements, mon divin Cœur se rendant leur asile assuré à ce dernier moment. »*

À une époque où la communion sacramentelle des fidèles était très rare, la pratique des neuf premiers vendredis du mois contribua d'une manière significative à la reprise de la pratique plus fréquente des sacrements de la Pénitence et de l'Eucharistie. Aujourd'hui, la dévotion des premiers vendredis du mois, si elle est pratiquée de la bonne façon, peut porter d'innombrables fruits spirituels. Par l'insertion intégrale de cette promesse dans la Bulle de canonisation de Sainte Marguerite-Marie , en date du 13 mai 1920, le **Pape Benoît XV** a encouragé la pratique des communions réparatrices des neuf premiers vendredis du mois, en l'honneur du Sacré-Cœur.

Les 12 promesses de Notre-Seigneur Jésus-Christ

1. Je leur donnerai toutes les grâces nécessaires à leur état.
2. Je mettrai la paix dans leur famille.
3. Je les consolerai dans toutes leurs peines.
4. Je serai leur refuge assuré pendant la vie et surtout à la mort.
5. Je répandrai d'abondantes bénédictions sur toutes leurs entreprises.
6. Les pécheurs trouveront dans mon Cœur la source et l'océan infini de la miséricorde.
7. Les âmes tièdes deviendront ferventes.
8. Les âmes ferventes s'élèveront à une grande perfection.
9. Je bénirai moi-même les maisons où l'image de mon Sacré-Cœur sera exposée et honorée.
10. Je donnerai aux prêtres le talent de toucher les cœurs les plus endurcis.
11. Les personnes qui propageront cette dévotion auront leur nom écrit dans mon Cœur, où il ne sera jamais effacé.
12. Je te promets, dans l'excès de la miséricorde de mon Cœur, que son amour tout-puissant accordera à tous ceux qui communieront les premiers vendredis du mois, neuf fois de suite, la grâce de la pénitence finale, qu'ils ne mourront point dans ma disgrâce, ni sans recevoir leurs Sacrements, et que mon divin Cœur se rendra leur asile assuré à cette dernière heure.

Les conditions pour obtenir ces grâces sont :

1. Recevoir la communion neuf premiers vendredis du mois consécutifs sans interruption.
2. Avoir l'intention d'honorer le Sacré-Cœur de Jésus et d'obtenir la grâce de la pénitence finale.
3. Offrir chaque communion en réparation pour les offenses commises contre le Saint Sacrement

Notes de bas de page

1. *Acta Apostolicæ Sedis* 1920, p. 503[↩]